

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 22/10/2019
Reçu en préfecture le 22/10/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20191015-2019_114-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2019

N° 2019-114

Référence écriture délib :
PC/LB/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
45
Dont 5 procurations
Votes pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
8 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (40) : PUCEL Matthieu, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAI Nadine, DILHET Sylvie, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : DUPOUY Marie-France, BLANCHARD Hervé

Titulaires absents non représentés (19) : CHATILLON Frédéric, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Rolland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (5) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
RODRIGUEZ Marie-Josée à BRUNET André
RIVIERE Alain à RICARD Louis
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Pierre BOUYGARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que la convention signée entre l'Etat, l'ex-Région Midi-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées et l'ex Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron, engage chacune des parties à participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement du Pays d'art et d'histoire.

Monsieur le Président propose donc aux membres présents d'engager 2 demandes de subvention auprès de la DRAC Occitanie afin d'obtenir des aides financières pour l'année 2020 :

OBJET : Pays d'Art et d'Histoire
demande de subvention auprès
de la DRAC

- Pour la mise en œuvre de la convention (fonctionnement PAH) ;
- Pour les projets liés à « l'Action Culturelle et Territoriale » (éducation artistique et culturelle, politique des publics...).

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Président d'engager ces demandes de subvention auprès de la DRAC ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU